



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 02/06/2022

DLB 2022/523

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 2 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, au Complexe Sportif et Culturel - Quartier Marche Gay - 34810 POMEROLS, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 27/05/2022

Affichage de la convocation : 27/05/2022

Etaient Présents : 41

Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Jean ROUSSEL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 2

Georges LOPEZ représenté par David PEGURIE, Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER

Absents Excusés : 61

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Alice ARRAEZ, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Jérôme BONNAFOUX, Olivier BRUN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Véronique REY, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Réponse Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Président rappelle que le SICTOM a été contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes en 2020. Ce contrôle a fait l'objet d'un rapport d'observations définitives daté du 27 janvier 2021 qui comportait 8 recommandations.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 243-7 du Code des Juridictions Financières, l'exécutif de la collectivité territoriale présente les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante. Ce rapport est ensuite communiqué à la Chambre Régionale des Comptes.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes comportant les observations définitives sur la gestion du SICTOM Pézenas Agde, ayant été soumis au Comité Syndical lors de sa séance du 16 février 2021, il convient donc d'effectuer un point de situation suite aux recommandations formulées par la Chambre.

Le texte des 8 recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes est repris dans le rapport joint, et établit pour chacune d'entre elles, un point de situation sur les actions entreprises.

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport adressé à la Chambre Régionale des Comptes.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par
Sébastien FREY
Président



The image shows a blue ink signature of Sébastien Frey over a blue square stamp. The stamp contains the text 'SICTOM' and 'PEZENAS AGDE'.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 14/06/2022 et de sa publication le 14/06/2022

A Nézignan l'Évêque, le 14/06/2022